



# UNSA Retraités

## Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites Juin 2021

### Synthèse

Dossier N° 17 Juin 2021

*Le Conseil d'Orientation des Retraites a publié son rapport annuel le 10 juin 2021. Il est en partie consacré à l'analyse de l'impact de la crise sanitaire sur le financement du système des retraites.*

*L'UNSA Retraités a établi une synthèse de ce document de 260 pages et dresse à partir des constats relevés une analyse de la situation du système des retraites et des perspectives qui se dessinent pour les retraités.*

### Financement du système des retraites et impact de la crise sanitaire

Le Conseil d'Orientation des Retraites dresse de la situation un tableau moins pessimiste qu'en décembre 2020.

Pour l'année 2020, le déficit du système des retraites des retraites a atteint 18 milliards d'euros (contre 25 milliards en prévus décembre 2020 et 29 milliards envisagés en juillet 2020). Ce déficit correspond à 0.8% du PIB. Après versement de 5 milliards d'euros prélevés sur le Fonds de Réserve des Retraites pour faire face à la crise, ce déficit se réduirait à 13 milliards d'euros, soit 0.6% du PIB.

Les régimes de répartition des retraites disposent de réserves de 132.9 milliards d'euros et le fonds de réserve des retraites de 26, 3 milliards d'euros.

Le COR estime que la dégradation des comptes du système des retraites est conjoncturelle, et qu'à législation constante, **les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resterait sur une trajectoire maîtrisée. Mais au prix d'un décrochage de la pension moyenne par rapport aux revenus d'activité.**

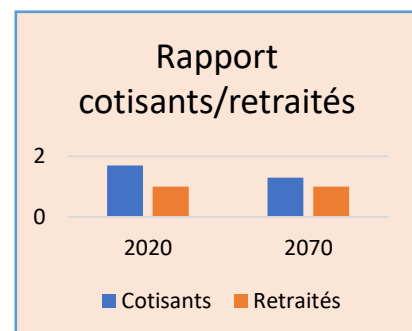
### Pour quoi une évolution moins critique :

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique a été surestimé, à l'inverse l'impact de la surmortalité liée au COVID (plus 74 000 décès chez les plus de 65 ans entre janvier 2020 et avril 2021) a été minoré.

### Les paramètres démographiques :

La France enregistre une baisse de la natalité depuis plusieurs années, baisse aggravée au moment de la crise du COVID, mais estimée conjoncturelle.

Mais cette baisse est compensée par une baisse de l'espérance de vie à 65 ans de – 6 mois pour les femmes et – 8 mois pour les hommes.



## L'espérance de vie en 2019.

A 65 ans une femme dispose d'une espérance de vie de 23.4 ans, mais seulement de 11.5 ans sans limitation d'activité. Pour un homme l'espérance de vie totale est de 19.6 ans, mais seulement de 10.4 ans sans incapacités.

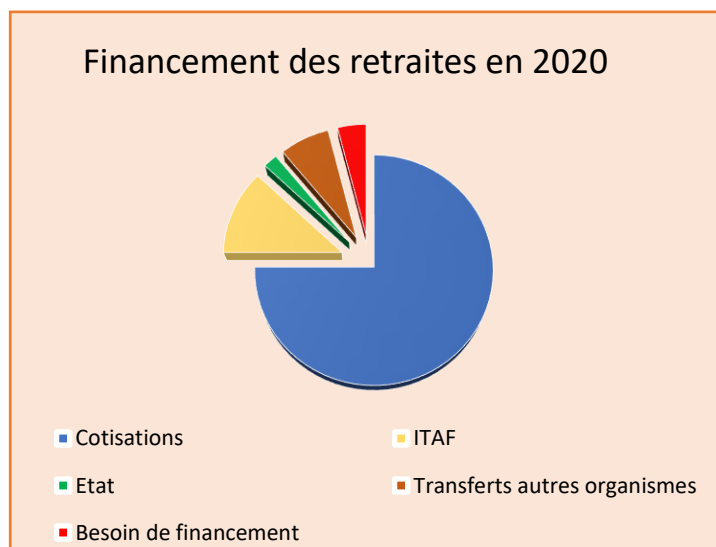
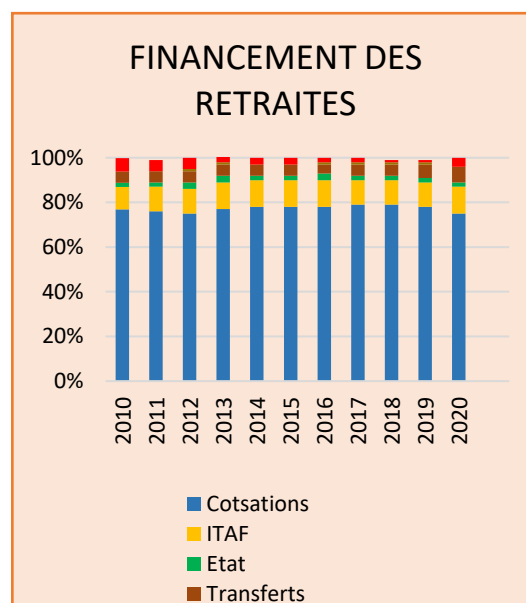
**En 2020, on compte 1.7 cotisant pour 1 retraité.** rapport devrait se dégrader à 1.3 cotisant pour retraité au terme des prévisions du COR (2070).

## Le financement des retraites

La part des dépenses de retraite correspond à 14.7% de la richesse nationale en brut. Soit 338 milliards.

Une fois pris en compte les prélèvements pesant sur les retraites (CSG, CRDS, CASA et assurance-maladie pour les retraites complémentaires), dont une partie sert à financer le système de retraite lui-même, **les dépenses nettes du système de retraite, effectivement versées aux retraités, s'élevaient à 312,6 milliards d'euros en 2020, soit 13,6 % du PIB.**

En 2020, le financement des retraites est assuré à 75% par les cotisations, à 12% par les impôts et taxes affectés, dont la CSG, à 2% par des subventions d'équilibre de l'Etat, à 7% par les transferts d'autres organismes et le besoin de financement (déficit) s'élève à 4 %, moins que ce que l'on relevait en 2010 et 2011.



## Le montant des retraites

**Une baisse du taux de remplacement médian (rapport entre pension et dernier salaire) au fil des générations, plus marquée dans le public que dans le privé.**

Quel que soit le secteur d'activité considéré (secteur privé ou public), **le taux de remplacement médian diminue de presque 5 points entre les générations 1938 et 1948, passant de 79,2 % à 74,5 %**, en raison d'une évolution des pensions moins dynamique au fil des générations que celle des salaires de fin de carrière. **Le taux de remplacement médian de la génération 1950 continue de baisser pour les**

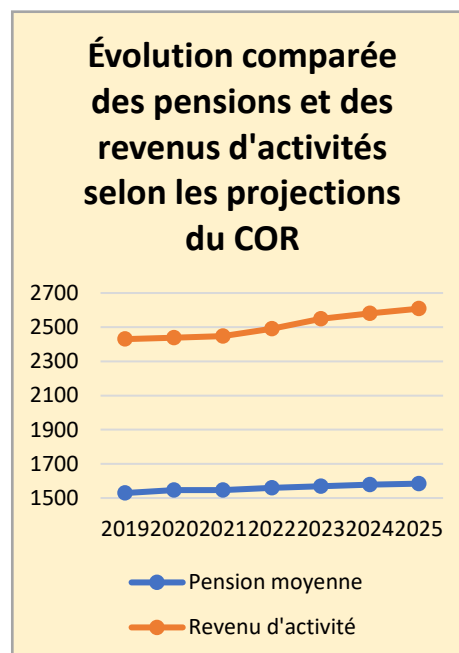
**retraités ayant terminé leur carrière dans le secteur public (73,8 %) alors qu'il se stabilise pour ceux du secteur privé (74,9 %).**

Pour les années 2019 à 2026, le COR prévoit, en euros constants, une évolution moins rapide de la pension moyenne comparativement au revenu d'activité : + 3.98% pour les pensions et + 8,4% pour le revenu d'activité.

La pension moyenne correspond à 63% du revenu d'activité en 2019 et seulement à 60.3% en 2026 si l'on compare les deux données à partir des chiffres du COR (Données - Chapitre 3 Tableau 3.8)

**La pension brute moyenne de droit direct fin 2019 était de :**

- **1 500 € pour l'ensemble des retraités,**
- **1 140 € pour les femmes,**
- **1 920 € pour les hommes.**



La retraite des femmes est de 40% inférieure à celle des hommes.

La pension brute moyenne des retraités, exprimée en euros constants, a augmenté d'année en année jusqu'en 2017 avec le renouvellement de la population des retraités (effet noria) : les nouvelles générations qui prennent leur retraite ont en moyenne des pensions plus élevées que les générations les plus anciennes qui décèdent.

**Les générations qui arrivent aujourd'hui à la retraite (néo-retraités ou primo-liquidant) liquident leur retraite avec des taux de remplacement plus faibles, ce qui freine la progression des pensions moyennes au fil des générations.** Entre 2018 et 2019, la pension moyenne des primo-liquidant a diminué de 3.4% (source DREES).

À ce ralentissement, s'est ajoutée **une moindre revalorisation des pensions de base et complémentaire en 2018 et 2019 par rapport à l'inflation.** Gel des pensions en 2018. En 2019, la revalorisation s'est élevée à + 0,3 % pour une inflation de 1,8 %. Pour les pensions complémentaires, les revalorisations cumulées en 2018 et 2019 en moyenne annuelle ont été inférieures de 2 points à l'inflation.

## Le niveau de vie des retraités

En 2018, le niveau de vie moyen des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Le niveau de vie relatif des retraités (rapport entre leur niveau de vie et celui de l'ensemble de la population) est resté stable depuis 1996, alors qu'il avait fortement progressé depuis 1970 ; il devrait diminuer à long terme.

**Les pensions représentent environ 72 % des revenus des retraités. Le revenu du patrimoine représente entre 13 et 16% de leurs revenus.** L'évolution de leur niveau de vie est donc grandement liée à celle des pensions. Depuis 2010, le niveau de vie moyen des retraités a eu tendance à stagner quand la pension brute augmentait et à diminuer plus rapidement lorsqu'elle baissait.

## Mesures fiscales défavorables aux retraités :

Les prélèvements sociaux (CSG et assimilés sur les pensions et sur les revenus du patrimoine) et fiscaux (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) supportés par les retraités ont augmenté entre 2002 et 2018. Les majorations de pensions ont été fiscalisées à compter de l'imposition des revenus de l'année 2013, la contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) a été instaurée en 2013 et la CSG a augmenté de 1,7 point au-delà d'un seuil de revenu fiscal de référence en 2018.

Au total, le niveau de vie des retraités n'a pas évolué plus rapidement que l'inflation depuis 2010. **Entre 2017 et 2018, il a même baissé de 1,2 % en euros constants.**

Le rapport entre le niveau de vie des 10% de retraités les plus riches et celui des 10% les plus pauvres est de 2.9 contre 3.5 pour l'ensemble de la population. La redistribution apporte davantage de correction et d'équité chez les retraités que dans l'ensemble de la population

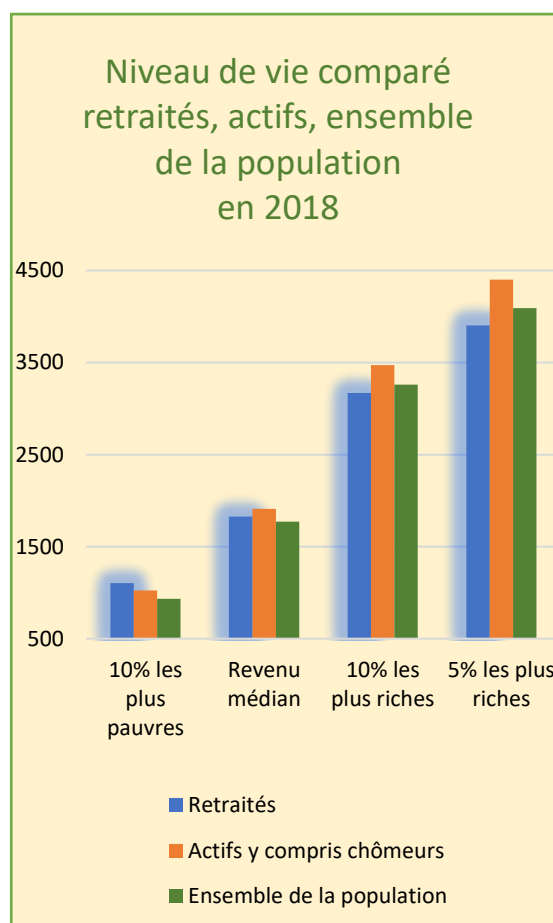
**Selon le COR, sur l'ensemble de sa retraite, un salarié non cadre de la génération 1932 a perdu 4% de pouvoir d'achat, un salarié cadre de la même génération a perdu 15% de pouvoir d'achat.**

## Comparaison du niveau de vie des actifs et des retraités

Le niveau de vie moyen des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population depuis le milieu des années 1990 et il devrait le rester jusqu'au milieu des années 2020. Cependant, il était inférieur dans les années 1970 et 1980, et il devrait le redevenir dans le futur à l'horizon 2070.

C'est vrai uniquement des 10% de retraités les moins riches comparés aux 10% des actifs les moins riches.

En comparant le niveau de vie des retraités à celui des actifs et à celui de l'ensemble de la population, on constate qu'au **niveau médian** (qui partage les retraités en deux moitiés égales selon leur richesse : la moitié la plus pauvre en-dessous et la moitié la plus riche au-dessus) **les retraités disposent d'un revenu égal à 103% de celui de l'ensemble de la population, mais à 96% de celui des actifs (y compris les chômeurs). Il est donc faux, comme on l'entend trop souvent, de répéter que les retraités sont plus riches que les actifs.**



## Les retraités pauvres

Le taux de pauvreté des retraités est très inférieur à celui de l'ensemble de la population (**8,7 %** contre 14,8 % en 2018). *Mais soulignons que chez les retraités, la pauvreté est le plus souvent irréversible.*

**Cependant la part de retraités pauvres (au seuil habituel de 60 % du niveau de vie médian) augmente de 1,1 point entre 2017 et 2018, alors qu'elle s'était stabilisée depuis 2012 autour de 7,5 %.**

Ce rebond est surtout porté par l'augmentation du taux de pauvreté des personnes seules âgées de 65 ans ou plus (+ 2,1 points). Notons que le seuil de pauvreté est resté à peu près identique en 2017 et 2018.

L'article 4 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites fixait pour ce cas type un objectif : un montant de pension nette au moins égal à 85 % du SMIC net en 2008. La pension pour une carrière complète au SMIC ne s'élève qu'à 81,6 % pour un retraité de la génération née en 1955 et assujéti au taux réduit de CSG. *Rappelons que 85% du SMIC, c'est moins que le seuil de pauvreté.*

**Pour les générations qui liquident en 2021, la pension servie à l'issue d'une carrière entièrement cotisée au SMIC est égale à 1,1 fois le montant de l'ASPA.**

## Pensions de droit direct et pensions de réversion en 2011

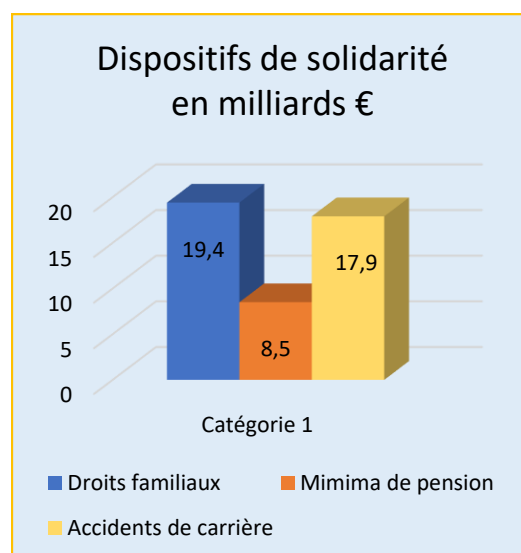
En 2016, le système de retraite a versé au total 303,7 milliards d'euros de pensions, dont 268,9 milliards d'euros de pensions de droit direct, soit 88.7% du total des pensions et **34,4 milliards d'euros de pensions de réversion qui représentaient 11,3 % de la masse totale des pensions de retraite.**

## Les dispositifs de solidarité

Les dispositifs de solidarité représentaient 60,9 milliards d'euros en 2016, soit 22,7 % de l'ensemble des prestations de droit direct versées.

Parmi les droits directs versés au titre de la solidarité, les droits familiaux (majorations de durée d'assurance – MDA –, allocation vieillesse des parents au foyer – AVPF –, départs anticipés pour motifs familiaux et majorations de pension pour trois enfants et plus) s'élevaient au total à 19,4 milliards d'euros en 2016.

Les minima de pension (minimum contributif et minimum garanti) s'élevaient à 8,5 Md€, soit 3,2 % des droits directs. Enfin, la compensation des accidents de carrière (périodes de chômage, de maladie, etc.) ou des périodes de maternité représentait 17,9 Md€, soit 6,7 % des pensions de droit direct versées.



## Inégalités hommes-femmes

Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes

Le taux de temps partiel des femmes se situe à 27,4 % en 2020. Pour les hommes, le taux de temps partiel s'élève à 8,4 % (soit un écart de 19 points entre les taux de temps partiel des femmes et des hommes).

Les femmes ont des rémunérations inférieures à celles des hommes.

En France en 2017, **le salaire moyen des femmes en équivalent temps plein est inférieur de 16,8 % à celui des hommes.**

**Les femmes partent à la retraite plus tard que les hommes.**

Les femmes des générations nées dans les années 1930 sont parties à la retraite en moyenne à 61,5 ans, soit environ un an et demi après les hommes. À partir de la génération 1942, l'écart d'âge moyen

de départ est devenu inférieur à un an et n'a cessé de se résorber pour les générations déjà parties à la retraite

La durée espérée de retraite des femmes retraitées, qui correspond à leur espérance de vie à l'âge de départ à la retraite, est supérieure d'environ quatre ans à celle des hommes retraités.

## Les conditions de départ à la retraite :

Le taux d'emploi des 60-64 ans s'établit 33% en 2020. Il était de 19% en 2011. Le taux d'emploi des 65-69 ans demeure toujours faible, autour de 7,5 %

Le niveau de vie baisse en moyenne de 7.9% à la retraite. 6 personnes sur 10 constatent une baisse de leurs revenus à la retraite, mais 4 sur 10, appartenant aux 40% de retraités les plus pauvres voient leurs revenus se maintenir ou augmenter grâce aux dispositifs de solidarité.

## Notre analyse :

*La part des richesses consacrées au financement des retraites évolue assez peu sur la période récente comme dans les projections à moyen terme établies par le COR.*

*Mais c'est au prix d'une érosion constante des pensions dont la revalorisation est inférieure à l'évolution des prix (-1.2% en 2018 en moyenne) et surtout par rapport au revenu d'activité.*

*Le niveau de vie médian des retraités sensiblement égal à celui des actifs, devrait baisser à moyen terme pour atteindre entre 90 et 95 % du revenu médian de l'ensemble de la population d'ici 20 ans.*

*Autres effets inquiétants : les pensions moyennes des nouveaux retraités s'effondrent : -3.4% entre 2018 et 2019. Pour ce qui concerne les petites retraites, le COR estime le montant d'une pension pour carrière complète à 1.1 fois le minimum vieillesse, bien au-dessous du seuil de pauvreté et très éloigné du SMIC qui pour l'UNSA Retraités doit être le niveau minimal de retraite pour une carrière complète.*

*Le financement des retraites garantissant le maintien du pouvoir d'achat des retraités et l'amélioration significative des petites pensions est un vrai sujet.*

*Les cotisations représentent 75% du financement des retraites. Pour abonder leur volume, les moyens les plus équitables seraient de majorer significativement les salaires, prioritairement ceux des salariés de la deuxième ligne, de combattre le chômage par une meilleure intégration dans l'activité professionnelle, de réduire les exonérations de cotisations patronales non compensées et de diminuer, dans le bénéfice des entreprises, la part dévolue à la rémunération du capital et au service des dividendes.*

*Dans un contexte de crise, il est à noter que la première fortune mondiale, est depuis peu détenue par un Français. Il y a donc de la marge chez les plus nantis pour contribuer à un financement plus équitable des dépenses de protection sociale. Pour l'UNSA Retraités, les retraités doivent prendre leur part de cet effort, non par leur qualité de retraités qui en ferait des privilégiés, mais au même titre que tous les citoyens, en fonction du niveau de leurs revenus.*

*La crise sanitaire et sociale l'a démontré, la protection sociale est un élément majeur de la cohésion de la société. Elle doit être renforcée et consolidée. La question de son financement mérite d'être posée pour aller vers plus d'équité et de justice, et ne laisser personne au bord du chemin, particulièrement les plus précaires, qu'il s'agisse d'actifs ou de retraités.*